



**Résolution 1 (1951)<sup>1</sup>**

## **Traité instituant une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier**

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Se félicite de la signature du Traité instituant une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ;

Note avec satisfaction l'existence de dispositions établissant un lien entre les activités de la Communauté et le Conseil de l'Europe ;

Recommande instamment aux Parlements des Etats signataires de ratifier le Traité le plus rapidement possible,

Exprime l'espoir que le Royaume-Uni et les autres pays intéressés envisagent, dès la création de la Haute Autorité, la possibilité de négocier avec elle un *modus vivendi*, en vue de rendre possible la coordination effective de leurs activités respectives.

---

1. Cette Résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa dixième séance, le 11 mai 1951. (Voir Doc. 31, Rapport de la commission des Questions économiques.)

